



ASSOCIATION NATIONALE DES  
**SAGES-FEMMES**  
LIBÉRALES

20  
22

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

Cher·e·s adhérent·e·s,

Le conseil d'administration est fier de vous présenter son rapport d'activité, sous une nouvelle forme cette année, afin de vous permettre d'en prendre connaissance avant notre Assemblée Générale du 10 mars.

L'année 2022 a vu naître de beaux projets, comme la formation filmée de Jacqueline Lavillonnière, accessible sur le site pour tous.tes nos adhérent.e.s, la création de la frise « parcours ville-hôpital » en collaboration avec l'Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices, ou encore une certaine avancée des travaux avec la Fédération des Réseaux de Périnatalité, en lien avec le sujet ô combien brûlant de l'accouchement accompagné à domicile. Nous avons également travaillé sur notre communication avec la création de nombreux documents, notamment un dossier de presse, ce qui était notre souhait depuis plusieurs années !

D'autres projets sont encore en gestation : le nouveau site, plus fonctionnel pour vous comme pour nous est très attendu. Nous prenons aussi part aux travaux initiés par le Conseil National de l'Ordre des sages-femmes sur la permanence des soins ; nous prévoyons la publication des conclusions de notre étude sur les violences dans la littérature scientifique. Et tant d'autres sujets encore !

L'ANSFL a aussi maintenu le cap dans l'organisation et la réalisation de nombreuses formations. Vous le verrez en parcourant ces pages, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Nous avons également eu plaisir à nous déplacer et aller à votre rencontre sur d'autres congrès ou journées de travail. Nous avons à cœur de créer du lien avec vous !

Enfin, nous tenons à vous remercier pour votre soutien, notre association compte maintenant plus de 1 100 adhérent·e·s, c'est une réelle force de représentativité ! C'est donc un plaisir de continuer l'aventure avec vous. Nous souhaitons une année riche en avancées pour notre profession, avec une place toujours plus reconnue par les pouvoirs publics, et toujours plus présente aux côtés des femmes et des familles que nous accompagnons.

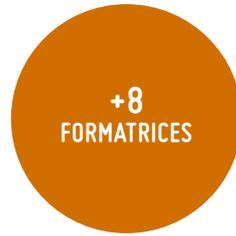
Confraternellement,  
Eliette Bruneau

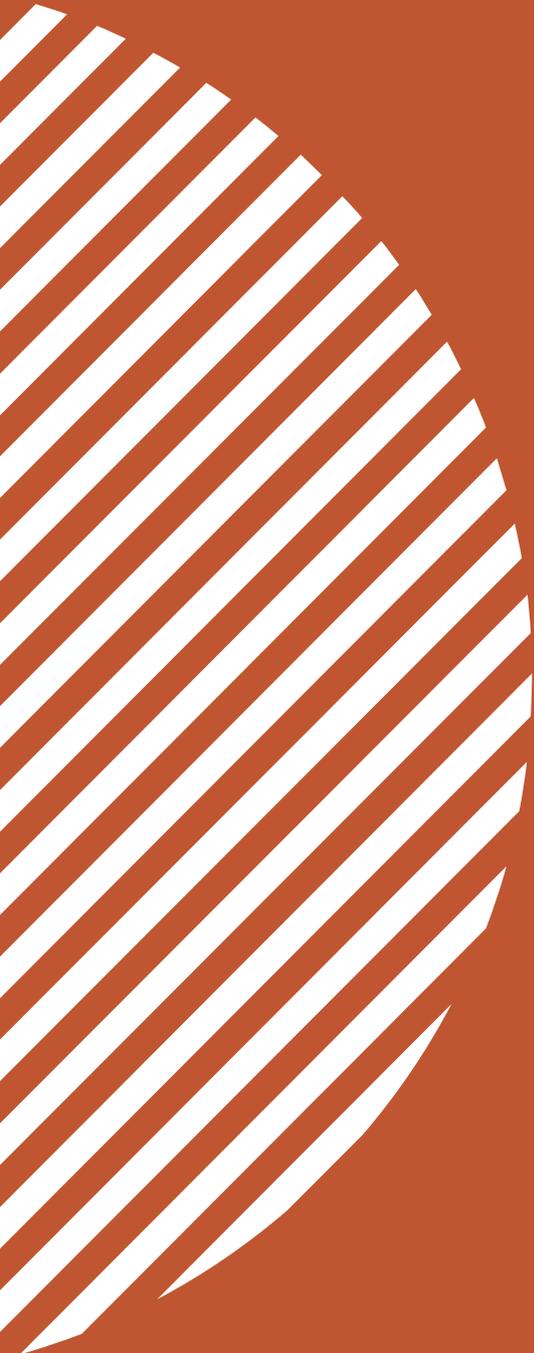
## SOMMAIRE

<b>Communication</b> .....	4
<b>Défense de la profession</b> .....	9
<b>L'ANSFL et ses adhérentes</b> .....	16
<b>Formations</b> .....	21
<b>Conclusion</b> .....	26

# ANSFL, BONNES VOLONTÉS, FORMATRICES ET PRESTATAIRES

● Conseil d'administration ● Formation ● Communication ● Podcast





# COMMUNICATION

## DOSSIER DE PRESSE

Nous avons finalisé notre dossier de presse en 2022.  
Outil incontournable pour améliorer notre communication.  
Il est consultable sur notre site : [ansfl.org/presse](https://ansfl.org/presse).



## POURQUOI ADHÉRER ?

Ce flyer a été créé pour inciter les sages-femmes à adhérer, en indiquant sur un document unique pourquoi nous rejoindre !

## AGENCE DE COMMUNICATION



En 2022 Delphine et Gaëlle nous ont proposé un plan d'action pour déployer la stratégie globale de communication de l'ANSFL. Au programme : harmonisation de l'image, notoriété de l'ANSFL, conquête adhérente, fidélisation... Tous ces sujets indispensables au développement de l'association continueront d'être développés sur 2023 en autonomie par le CA.



## LIEN VILLE-HÔPITAL

Né d'une riche collaboration entre les associations des sages-femmes libérales (ANSFL) et des sages-femmes coordinatrices (ANSFC), nous avons présenté à l'AG de Paris 2022 le projet intitulé « frise du parcours périnatal ». Celle-ci décrit le parcours classique des patientes/couples au fur et à mesure qu'évolue la grossesse, mais s'adresse également aux personnes ayant un projet de grossesse souhaitant anticiper leur suivi.

La frise dans sa version graphique a donc été livrée par l'agence de communication Rinocéros en juin 2022. Les retours terrains ont été très positifs sur son utilité tant pour les patient·e·s que pour servir de support aux professionnel·le·s dès le début de grossesse. L'ANSFL, représentée par Sophie Jouve, a été invitée à la co-présenter lors des journées d'études de l'ANSFC qui se sont tenues à Chambéry en octobre.

Suite au démarrage de sa diffusion à l'automne, quelques changements mineurs y ont été encore apportés et sa version actuelle doit maintenant être largement partagée et utilisée par tous les acteurs du champ périnatal, afin que les patient·e·s s'en emparent définitivement.



## LA LETTRE

L'équipe de La Lettre est composée d'Eliette Bruneau, Véronique Goulet et Sophie Jouve (responsables de publications), Anthony Destenay (conception et réalisation).

Tout le conseil d'administration participe à la réalisation de cette revue, mais aussi : Claire Blanc pour la revue Prescrire, Lucie Perrin et Marine Piéjus pour la relecture.

Particularité de l'année 2022 : seulement 2 Lettres au lieu de 3. Le conseil d'administration a besoin de s'étoffer pour pouvoir envisager de refaire une Lettre de plus par an. Pour 2023, nous resterons donc sur 2 revues.

**Mais c'est avant tout votre revue !** N'hésitez pas à y apporter votre contribution. Il n'est pas forcément nécessaire d'écrire 3 pages, parfois une idée lancée, un vécu, une envie...

Contactez-nous par e-mail à : [revue@ansfl.org](mailto:revue@ansfl.org)



**LES CIGOGNES  
NE LIVRENT PAS  
LES BÉBÉS !**

En septembre 2022, le podcast a démarré sa 3<sup>e</sup> saison ! Toujours sous le même format, produit par l'ANSFL, ce podcast a pour objectif de faire connaître les compétences des sages-femmes libérales. À chaque épisode, Émilie Cruvelier, membre du conseil d'administration, interviewe une invitée sage-femme libérale avec Beatrice Kammerer, journaliste ou Amélie Mathias, blogueuse. GDR consulting, notre agence de communication, a pris le relais mi-2022 pour la communication autour de podcast en collaboration avec Emilie Cruvelier.

**19 600**

écoutes totales,  
depuis la création  
du podcast

**11**

épisodes diffusés  
en 2022, au rythme  
de 1 tous les 28 j.

**TOP 10**

des podcasts  
les plus écoutés  
sur Podcastics

### THÈMES ABORDÉS EN 2022

SPORT ET GROSSESSE, AVEC LE TEMPS D'UN LAPIN 📍 ×879

SPORT ET POST-PARTUM, AVEC LE TEMPS D'UN LAPIN 📍 ×1010

L' ACCOUCHEMENT ACCOMPAGNÉ À DOMICILE 📍 ×1070

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS 📍 ×489

LES MAISONS DE NAISSANCE 📍 ×631

SOMMEIL DES NOURRISSONS 📍 ×1744

SEXE DOULOUREUX... TOUTES CONCERNÉES ? 📍 ×742

SOUTENIR LES PARENTS DANS LE POST PARTUM 📍 ×764

LA CONTRACEPTION SANS HORMONES 📍 ×326

ACCOUCHER SANS APD 📍 ×410

### ACTIVITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES



**379**

J'aime



**485**

abonné-es



**901**

followers

## VEILLE SCIENTIFIQUE

Pour cette année 2022, nous avons publié différents articles sur notre site pour vous tenir informé-e-s :

- Des différentes mesures gouvernementales comme l'extension de la contraception gratuite aux moins de 25 ans, l'élargissement de nos droits de prescription, la CCP étendue pour les moins de 26 ans, nos nouveaux actes en post natal, l'évolution de notre formation initiale et l'expérimentation des IVG instrumentales par les sages-femmes.
- Des nouvelles recommandations concernant l'élargissement de nos compétences vaccinales, l'extension du dépistage néonatal au DICS (déficit immunitaire combiné sévère), des repères alimentaires pour les femmes enceintes et allaitantes, la vitamine D chez le nouveau-né, la nutrition et le diabète gestationnel, les recommandations vaccinales chez la femme enceinte, dont la coqueluche, et sur les soins post-natals.
- Des informations pratiques comme le mode d'emploi pour réaliser et facturer des tests antigéniques, la vaccination contre la COVID 19 en cabinet, une affiche à imprimer pour le port du masque dans nos cabinets, le mode d'emploi pour la prescription et le remboursement du matériel d'auto surveillance glycémique, des fiches conseils sur le prolapsus génital, l'accès à la plateforme « Violence santé Femme » de GSF et une affiche sur le parcours ville-hôpital réalisée en collaboration avec l'ANSFC.
- L'actualité avec un article sur la journée internationale du droit des femmes, les tests salivaires pour l'endométriase, notre enquête sur la pénurie des sages-femmes, l'actualisation des maternités IHAB, l'accès à l'IVG aux États-Unis, les violences sexuelles faites aux enfants, la publication des chiffres de l'enquête nationale périnatale 2021, l'enquête du CIANE « Je raconte ma maternité », la nouvelle campagne de sensibilisation sur les bébés secoués, la recherche de bénévoles par GSF pour sa mission CAMIFRANCE et le grand prix Evian 2022
- Des communiqués de presse sur la 6<sup>e</sup> année d'étude de sage-femme, la pénurie des sages femmes, l'exclusion de l'AAD des négociations conventionnelles avec le ministère de la Santé et sur la négociation de l'avenant 6.



 [youtu.be/OYHyKmqPa\\_4](https://youtu.be/OYHyKmqPa_4)

## PUMS

Nous avons été sollicitées en juin 2021 pour réaliser une vidéo sur l'UTÉRUS. Elle est parue en février 2022, et toujours accessible sur YouTube. PUMS est un concept de chaîne santé destiné à tout public dont l'objectif est de fournir une information fiable et des conseils pratiques.



# DÉFENSE DE LA PROFESSION

## ACCOUCHEMENT ACCOMPAGNÉ À DOMICILE : GUIDE PRATIQUE

Organisations de SF : APAAD, ANSFL, UNSSF, ONSSF.  
Pour l'ANSFL : Hélène Goninet, Marine Piéjus et Céline Puill.  
Collectifs d'usagers : CIANE, CDAAD.

Il a pour objectif de publier les « lignes directrices » de la pratique AAD et ouvrir ainsi la voie à un positionnement national sur cette question et à des travaux futurs de recommandations de bonnes pratiques interprofessionnelles. Le travail est toujours en cours pour publier un document commun à la fois synthétique, scientifiquement rigoureux, et ciblé aux personnes auxquelles il s'adresse : parents/sages-femmes avec souhait d'accompagnement global/autres professionnel-le-s de santé.

## GROUPE DE TRAVAIL AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES RÉSEAUX EN SANTÉ PÉRINATALE (FFRSP)

Pour l'ANSFL : Céline Puill, Marine Piéjus, Jacqueline Lavillonnière, Eliette Bruneau et Christine Le Pape.  
Réunit des professionnel-le-s de santé, instances administratives, sociétés savantes et usagers.

Démarche de gestion des risques afin d'assurer la qualité des soins et la sécurité de la mère et de l'enfant. Nous essayons de progresser vers une prise en considération de cette pratique « non interdite-non encadrée », face aux instigateurs de ces réunions qui ne cessent de rappeler qu'ils ne « la cautionnent pas ». Nous nous sommes réuni-e-s pour 3 plénières en mars, juin et décembre, et avons continué plusieurs réunions de sous-groupes.

Les avancées :

- Validation à l'unanimité des documents du groupe « dépistage néonatal » (dépistage biologique et surdité).
- Pas de vote pour les groupes de travail suivants : gestions des risques liés aux patientes/gestion des risques liés aux professionnels. Impossible de trouver un consensus sur différents sujets : les critères d'admissibilité pour un AAD, la liste de matériel recommandé/obligatoire pour la SF AAD, la distance AAD/structure, etc. Principalement par crainte des protagonistes exerçant en structure de donner l'impression d'approuver l'AAD.
- Poursuite du travail sur un document d'information pour les familles dont l'objectif est de donner ou renforcer la confiance des familles envers tous les professionnels qui les entourent en leur délivrant une information juste et claire et en montrant les ponts de communication interprofessionnelle existants. Le point difficile a été la création d'encarts où chaque organisation pouvait donner son avis (l'ANSFL était contre cet ajout contre-productif) : face au maintien des autres encarts, nous avons co-signé un texte avec l'APAAD. Le CNOSF et le CNSF n'ont pas souhaité signer avec nous et ont produit leurs propres textes.
- Poursuite du travail sur un document d'information pour les professionnel-le-s, dont l'objectif est de rassurer celles et ceux qui reçoivent des patientes avec un projet d'un AAD en leur proposant de manière consensuelle et nationale un positionnement à adopter, les informations à délivrer et à quoi cela les engage.
- Quid des GT : transferts/autres offres/questions médico-légales ? Nous restons vigilantes pour que ces points soient travaillés en 2023.



## IHAB

Pour l'ANSFL : Emmanuelle Briechle.

Comité d'attribution : Association Française des Consultants en lactation, Association Française de Pédiatrie Ambulatoire, Association Nationale des Auxiliaires Puéricultrices, Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Étudiantes, Association Nationale des Sages-Femmes Coordinatrices, Club des Anesthésistes réanimateurs en Obstétrique, Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français, Collège National des Sages-Femmes, Comité Français pour l'UNICEF, Coordination Française pour l'Allaitement Maternel, Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité, IHAB France, La Leche League France, Société Française de Médecine Périnatale, Société Française de Néonatalogie, Société Française de Pédiatrie, Référent scientifique IHAB, Représentant d'une maternité « Amie des bébés », Réseau Solidarilait National.

Fort de sa vision globale et de ses valeurs d'accompagnement sans jugement des patient-e-s, couples et nourrissons, l'ANSFL siège au sein du comité d'attribution du label IHAB. Ce travail en coopération avec les représentant-e-s des différentes corporations professionnelles concernées par la périnatalité révèle l'intérêt d'objectifs communs et rigoureux, basés sur les recommandations internationales en matière d'allaitement et d'accueil du nourrisson.

Deux sessions annuelles sont organisées afin d'étudier et valider les demandes des établissements de santé engagés dans la labellisation.



## CNP

Pour l'ANSFL : Isabelle Fournier (secrétaire du CNP) et Sophie Jouve.

Le CNP-SF rebaptisé CNP de Maieutique, regroupe 10 associations et syndicats de sages-femmes : ANSFL, ANSFC, ANSFT, ANSFO, AFSFA, CNEMA, APSF, CNSF, ONSSF et UNSSF. Cela permet aux instances gouvernementales (notamment DGS et DGOS) de n'avoir qu'un interlocuteur.

Les objectifs du CNP sont :

- De proposer les orientations prioritaires et les parcours de développement professionnel continu.
- De contribuer en proposant, notamment, des professionnels susceptibles d'être désignés en tant qu'experts, dans les domaines scientifiques et opérationnels liés à l'organisation et à l'exercice de la profession ou de la spécialité.
- De participer à la mise en place de registres épidémiologiques pour la surveillance des événements de santé et de registres professionnels d'observation des pratiques.
- De désigner à la demande de l'État, des représentants de la profession ou de la spécialité × pour siéger dans les structures appelées à émettre des avis sur les demandes d'autorisations d'exercice ou de reconnaissance des qualifications professionnelles.
- D'apporter son concours aux instances de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu.
- D'assurer une veille sur les initiatives de terrain et les besoins des professionnels.



## HAUT CONSEIL DES NOMENCLATURES

Pour l'ANSFL : Isabelle Fournier.

Le Haut Conseil des Nomenclatures (HNC) est une instance créée par la loi de finances de la sécurité sociale pour revoir de fond en comble toutes les nomenclatures des actes. Dix médecins – cinq praticiens hospitaliers, cinq libéraux – ont été nommés par arrêté comme membres du HCN. Cette instance est aidée dans son travail par différents groupes qui se réunissent par spécialité. Nous étions 3 sages-femmes dans le groupe d'expert gynécologie obstétrique.

Nous avons supprimé certains actes comme l'amnioscopie et créé d'autres comme la surveillance du travail par écoute intermittente du fœtus et par monitoring continu. Nos avis seront validés ou non par le HCN.

## CERTIFICATION PÉRIODIQUE DES PROFESSIONNEL·LE·S DE SANTÉ

Pour l'ANSFL : Sophie Jouve.

Faisant suite à la conférence Santé de 2017 et sur la base des recommandations de l'IGAS, plusieurs mesures d'application ont été publiées dans [l'ordonnance du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé \(bit.ly/40iG6U6\)](#) qui ont acté la mise en œuvre du dispositif dès 2023.

Ce dispositif permettra aux 7 professions de santé à ordre (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinés, pédicures-podologues) d'accéder à un programme individuel de formation. Les actions menées devront notamment permettre l'amélioration des compétences et des connaissances, contribuer au renforcement de la qualité des pratiques, et améliorer la relation avec les patients. En outre, ce programme comprendra des actions mises en œuvre par ces professionnel-le-s de santé, pour un meilleur suivi de leur santé personnelle.

Pour construire son parcours de certification, chaque professionnel-le de santé aura le libre choix des actions à mener et des formations à réaliser. Pour cela, il devra respecter les référentiels de certification élaborés par les conseils nationaux professionnels (CNP), sur la base d'une méthode proposée par le ministre chargé de la santé et sur proposition de la Haute Autorité de Santé (HAS). Le contrôle du respect de l'obligation de certification périodique sera quant à lui confié aux ordres et conseils nationaux : tous les 9 ans pour les professionnel-le-s déjà actif-ve-s, tous les 6 ans pour ceux qui commenceront à exercer après le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par arrêté ministériel du 12 septembre 2022, Sophie Jouve a été nommée membre du conseil national de la Certification périodique pour la commission professionnelle des sages-femmes, en tant que membre du CNP Maieutique.

*« Le conseil national de la certification périodique est chargé, auprès du ministre chargé de la santé, de définir la stratégie, le déploiement et la promotion de la certification périodique. À ce titre : 1° Il fixe les orientations scientifiques de la certification périodique et émet des avis qui sont rendus publics ; 2° Il veille à ce que les acteurs intervenant dans la procédure de certification périodique soient indépendants de tout lien d'intérêt ; 3° Il veille à ce que les actions prises en compte au titre de la certification répondent aux critères d'objectivité des connaissances professionnelles, scientifiques et universitaires et aux règles déontologiques des professions concernées ».*

Plusieurs réunions des différents acteurs de cette instance collégiale ont déjà eu lieu et sont également programmées à la DGOS sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Par ailleurs, l'ANSFL travaille sur l'élaboration des référentiels de cette certification au sein de la Commission Professionnelle SF du CNP Maieutique.

## HAS (VIA LE CNP) : DÉFINITION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À UNE PRISE EN CHARGE EN MAISONS DE NAISSANCE

Pour l'ANSFL : Eliette Bruneau.

Les maisons de naissance, déployées au cours d'une phase expérimentale en France depuis 2015, sont désormais pérennisées par la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021. Le contexte réglementaire pérenne impose aux maisons de naissance le respect des recommandations générales de la Haute Autorité de Santé sur l'orientation des situations à risques identifiées, qui précisent les situations pouvant être prises en charge par les sages-femmes.

En réponse à ces dispositions réglementaires ainsi qu'à la demande de la Direction générale de l'offre de soins de disposer de critères d'éligibilité actualisés et validés par la Haute Autorité de Santé « visant à garantir la qualité et la sécurité des prises en charge en maison de naissance et limiter les transferts en maternité, notamment en urgence à la suite de complications », la Haute Autorité de Santé a inscrit à son programme de travail la « définition des critères d'éligibilité à une prise en charge en maisons de naissance telles que pérennisées par l'article 58 de la LFSS 2021 ».

La réunion de cadrage a établi la nécessité de définir les critères d'éligibilité, ainsi que les critères de transfert vers l'hôpital partenaire. La présidente de séance sera une sage-femme, et la parité sages-femmes/médecins devrait être respectée, à savoir 5 SF et 2GO, 2 pédiatres et 1 anesthésiste. Ces travaux devraient se dérouler sur l'année 2023.

## REFONTE DU CODE DE DÉONTOLOGIE

Pour l'ANSFL : Sophie Jouve et Emilie Cruvelier.

Le CNOSEF a sollicité l'ANSFL pour intégrer du groupe de travail autour de la révision du code de déontologie et une mise à jour des contrats aux réalités de la pratique libérale.

## LIVRE BLANC

Pour l'ANSFL : Mylène Tortajada.

À l'initiative du Collegium et CNOSEF, qui ont ensuite invité l'ANSFL, l'ANSFT, la CNEMA et l'UNSSF, un Livre Blanc a été rédigé à destination des candidat-e-s aux élections. Il est paru le 7 mars 2022.

Le consensus était le maître mot pour formuler des propositions concrètes autour de 4 thèmes principaux (santé génésique, santé périnatale, droits des femmes et évolution de la profession). Cependant, certaines formulations sur le statut des sages-femmes hospitalières ont révélé l'absence de dialogue, ce qui a entraîné le départ d'une première organisation.

Le CA a ardemment débattu — les avis étaient partagés — sur la signature de ce Livre Blanc. Malgré l'important engagement de l'ANSFL dans son élaboration et sa rédaction, nous avons finalement décidé de nous retirer nous aussi de ce projet.



## GROUPE DE TRAVAIL : PERMANENCE DES SOINS

*Pour l'ANSFL : Juliette Duparcq et Eliette Bruneau.*

Dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), un amendement du gouvernement propose d'intégrer les sages-femmes dans « la permanence des soins ». Le CNO SF a initié un groupe de travail pour échanger sur les conditions et modalités de cette permanence de soins, et être force de propositions face au gouvernement. Ce groupe est constitué du CNSF, l'ANESF, l'ONSSF, l'UNSSF, l'ANSFC, le CNO SF et l'ANSFL.

Nous avons participé activement aux deux réunions pour exprimer et défendre le point de vue des sages-femmes libérales sur cette question.

À partir de ces rencontres, le CNO a élaboré un cadre réglementaire et déontologique comme socle de nos réflexions et de défense de notre profession. Le travail à mener par la suite sera d'identifier et d'étayer d'exemples concrets ce qui constituera les permanences de soins pour les sages-femmes.



## CELLULE DE CRISE

*Pour l'ANSFL : Eliette Bruneau et Isabelle Fournier.*

Les représentant·e·s des organisations principales de la profession de sage-femme se sont réuni·e·s chaque semaine de l'été pour faire le point sur les difficultés rencontrées en périnatal et l'organisation des soins en lien avec la pénurie des sages-femmes.

Que ce soit en gynécologie, en obstétrique, en ville comme à l'hôpital, c'est principalement la désorganisation hospitalière qui a retenti sur les autres modes d'exercice.

Les libérales, en sous-effectif chronique, ont dû adapter leurs plannings et congés. En PMI les SFT ne sont pas remplacées pendant leurs vacances. Quant aux étudiant·e·s ils ont prêté main forte dans les établissements, et les néo-diplômés ont tous trouvé un contrat.

Les conséquences de l'actuelle politique de santé sont sérieuses et laissent en craindre de bien plus fortes, ce dont les sages-femmes ne veulent pas être complices. Ces réunions ont donné lieu à la rédaction d'une lettre ouverte et d'un projet (non abouti) de courrier aux patientes.

Lettre ouverte : [ansfl.org/actualites/lettre-ouverte-2](https://ansfl.org/actualites/lettre-ouverte-2)



## ENQUÊTE DÉMOGRAPHIE

Pour l'ANSFL : Laurence Platel.

Le 5 mai, à l'occasion de la journée internationale de la sage-femme, l'ANSFL a lancé une enquête en ligne afin d'évaluer les difficultés rencontrées par les libérales face à une surcharge de travail ou tout simplement les besoins de remplacement pour congés « annuels », maternité et même maladie.



Nous avons reçu de nombreux commentaires, et choisi d'en publier quatre très représentatifs.

“ Malgré différents messages de demande, un cabinet situé plutôt en ville avec secrétariat, une possibilité de collaboration ou association, aucune réponse... C'est désespérant. Ma collègue est en arrêt depuis 2 mois non remplacée. ”

“ L'activité est soutenue, je refuse pourtant des patientes régulièrement, mais travailler seule et quasiment tous les jours même le week-end avec les sorties de maternité, je n'en peux plus. Mon travail est passionnant, enrichissant, valorisant, mais je gagne à peine plus d'argent qu'à l'hôpital (où j'ai travaillé 21 ans) alors que je travaille 50 h/semaine en moyenne (et je ne compte pas la compta, les appels, les comptes rendus...). ”

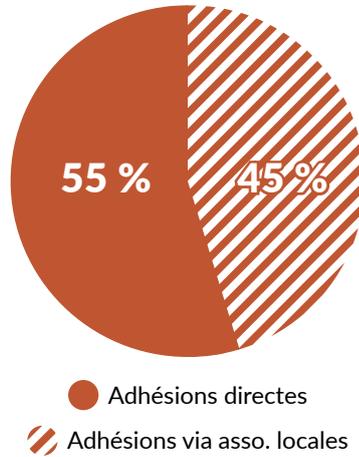
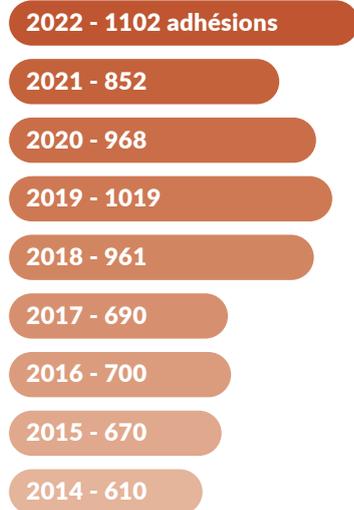
“ Nous avons le sentiment que notre activité est exponentielle, et nous ne trouvons ni remplaçante, ni collaboratrice ou associée pour nous soulager, nous en arrivons à refuser les patientes, à la limite du burn-out en ce qui me concerne. ”

“ Exerçant en zone rurale depuis 15 ans, j'ai toujours eu beaucoup de mal à me faire remplacer, mais là, je n'ai aucun appel depuis 5 ans lorsque je passe une annonce. ”

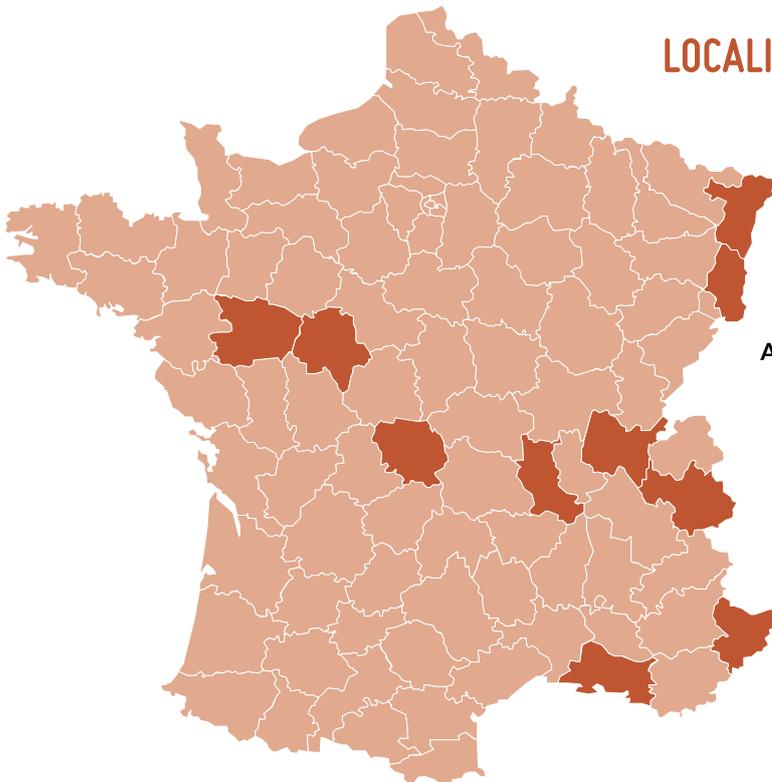


# L'ANSFL ET SES ADHÉRENT·E·S

## ADHÉSIONS DIRECTES ET VIA ASSOCIATIONS LOCALES



ASFL49	56
ASLFA (Ain)	32
ASFLA (Alsace)	188
ASFLBR	18
ASFLC	6
ASFLRS	35
NAD	17
SFL37	56
SFLA	43
SFLib'azur	48



## LOCALISATION DES ASSOCIATIONS LOCALES

- ASFL49 : Association des SFL du 49 (Maine-et-Loire)
- ASLFA (Ain) : Association des SFL de l'Ain
- ASFLA (Alsace) : Association des SFL d'Alsace
- ASFLBR : Association des SFL du Bassin Roannais
- ASFLC : Association des SFL de la Creuse
- ASFLRS : Association des SFL de la Région Stéphanoise
- NAD : Naitre aujourd'hui et demain (Savoie)
- SFL37 : Association des SFL d'Indre-et-Loire
- SFLA : Association des SFL du pays d'Aix
- SFLib'azur : Association des SFL - Lib'azur (Antibes)



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COLLOQUE 2022

L'ANSFL, c'est aussi une Assemblée Générale et un colloque annuel ouvert à tous et toutes. Basés avant tout sur les échanges professionnels et une réflexion profonde grâce à un thème dédié, ces journées ont pour vocation à ce que chaque participant·e, sage-femme ou non, trouve sa place et reparte enrichi·e de pistes professionnelles, pratiques, éthiques... Pour être toujours plus proches de nos adhérent·e·s, nous faisons le choix de déplacer chaque année le lieu d'accueil, parcourant ainsi la France. Enfin, nous garantissons notre indépendance en nous affranchissant de tout financement et présence de laboratoires pharmaceutiques, quels qu'ils soient.

## NOS PARTENAIRES



Société d'Histoire  
de la Naissance



Samedi 26 mars 2022 de 8 h 30 à 17 h à la Halle Pajol  
20 esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris



## SE METTRE AU VERT ? L'ÉCOLOGIE DANS NOS PRATIQUES

Accueil des participant·e·s à partir de 8 h 30

**9 h Ouverture du colloque**

- Eliette Bruneau, présidente

**9 h 15 Perturbateurs endocriniens, attention grossesse**

- Amélie Battaglia, sage-femme

**10 h 30 Les équipes de soin en transition écologique**

- Annabelle Dauce Monsimer, infirmière, coordinatrice de la MSP des bords de Loire

10 h 45 : Pause

**11 h 15 Développement durable dans nos cabinets**

- Julie Legrand et Léa Souchon, médecins généralistes

12 h : Repas (sur place, compris dans le tarif)

**14 h Table ronde : « L'écologie, facteur d'émancipation des femmes ? Réflexions autour de l'écoféminisme »**

*Modérée par Madeleine Moyroud, sage-femme et ancienne présidente de l'ANSFL,  
et Pierre Yves Ginet, co-rédacteur en chef du magazine Femmes ici et ailleurs*

- Elise Thiebaut, féministe, autrice et journaliste, biographe de Françoise d'Eaubonne, pionnière de l'écoféminisme en France
- Marie Becue, consultante internationale, experte genre, responsable du module écoféminisme et environnement de travail à la Sorbonne, administratrice à Médecin du Monde
- Béatrice Kammerer, journaliste spécialisée en éducation et parentalité et autrice

**17 h 30 Fin du colloque**

### AG DE L'ANSFL

L'assemblée générale de l'association se tiendra à Paris le vendredi 25 mars 2022 de 14h à 18h.  
Si vous souhaitez rejoindre le CA, vous pouvez nous adresser votre candidature par e-mail à [contact@ansfl.org](mailto:contact@ansfl.org)  
accompagnée d'une brève présentation et de quelques phrases exposant vos motivations.

## L'ANSFL SE DÉPLACE

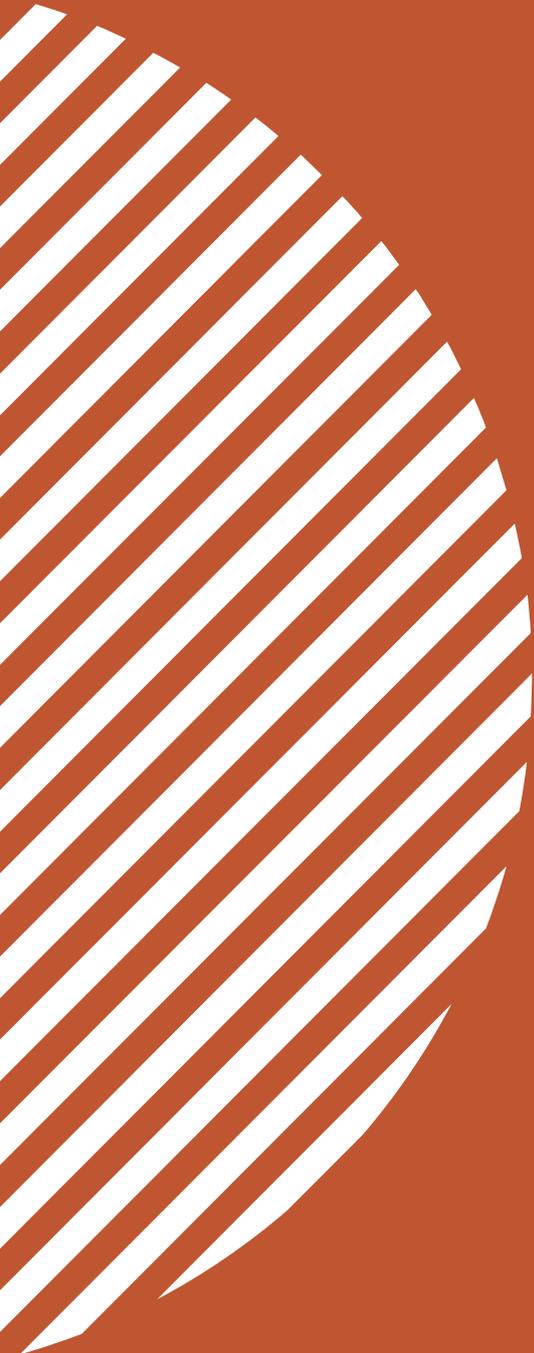
Être en lien avec nos consœurs et collègues, quel que soit leur mode d'exercice, est une des priorités de l'ANSFL. Les grands événements qui rassemblent chaque année la profession nous sont aussi importants que le dynamisme des groupes de travail avec les différentes instances représentatives auxquels nous participons.

Notre stand, avec la présence des membres du CA, permet un contact plus informel avec les sages-femmes et futures sages-femmes de territoires variés, aux pratiques diverses, mais aussi de faire connaître la pratique libérale sous toutes ses formes. Il en résulte bien souvent des échanges d'une grande richesse qui amènent aussi le CA à toujours se questionner pour permettre à l'ANSFL d'avancer dans la meilleure direction possible.

Nous avons assisté cette année aux Assises Nationales à Saint-Malo, aux journées de l'ANESF à Grenoble ainsi qu'à leur XIX<sup>e</sup> congrès à Nîmes, au Congrès National de la Sage-femme Libérale organisé par la revue Profession Sage-femme à Troyes, aux Journées de l'APAAD à Tours ainsi qu'aux Journées de l'ANSFC à Chambéry.

Comme tous les ans au mois d'octobre, nous nous sommes également déplacées au Grand Prix d'Evian, qui récompense des mémoires de sages-femmes.





# FORMATIONS



L'ANSFL PRÉSENTE  
UNE FORMATION FILMÉE  
DE JACQUELINE LAVILLONNIÈRE

## ACCOUCHEMENT NORMAL : ACCOMPAGNEMENT DE LA PHYSIOLOGIE ET INTERVENTIONS MÉDICALES

En accès libre et gratuit,  
pour les adhérent-e-s de l'ANSFL

[ansfl.org/film-formation-physiologie](https://ansfl.org/film-formation-physiologie)



Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie des vidéos de la formation sur l'accouchement physiologique !

2022 a été une année de gestation active pour la finalisation de ce travail. La formation « naissance physiologique », présentée par Jacqueline Lavillonnière depuis plusieurs années via l'ANSFL, a été filmée en 2019 à la maternité de Givors.

Des membres du conseil d'administration ont travaillé avec des réalisatrices, au visionnage de chaque séquence. Notre travail a consisté à valider le contenu des vidéos, leur agencement, les titres et intertitres choisis, ainsi que les sous-titres présents et participé à la relecture et la mise en forme du support pédagogique qui accompagne chaque séquence filmée.

L'objectif est de **rendre accessible cette formation au plus grand nombre de sages-femmes** permettant ainsi de **partager l'expérience de plus de 50 ans d'accompagnement de la naissance physiologique en France !**

Le budget pour réaliser un film de cette formation, d'une durée de 15 h, s'élève à 42 000 €.

**L'accès est gratuit et illimité pour les adhérent-e-s de l'ANSFL.**

Grâce aux gains de l'organisme de formation de l'ANSFL, nous avons eu la possibilité de financer entièrement cette vidéo garantissant l'absence de publicité.

Nous vous souhaitons de bons temps de formation !

## 15 FORMATIONS ET 8 INTERVENANT·E·S

Le bureau formation de l'ANSFL est composé de : Eliette Bruneau (présidente ANSFL), Odile Tagawa (coordonnatrice formation et membre du CA, démission en décembre 2022), Véronique Goulet (trésorière ANSFL), Isabelle Fournier (précédente présidente ANSFL) et Martine Chayrouse (salariée).



### Amélie Battaglia Henneguelle

- Faciliter l'Evidence Based Midwifery (EBM) • Les consultations de grossesses physiologiques • Les perturbateurs endocriniens • Formations « sur mesure » : Analyse de pratique, Rédaction, mise en page de documents et diffusion, Retour sur expérience



### Nicole Andrieu

- La sexologie dans l'accompagnement de nos patientes et de leurs conjoints
- Antécédents de violences sexuelles



### Jacqueline Lavillonnière

- La consultation du nourrisson : prévention, éducation en santé primaire • La naissance physiologique-accueil du nouveau-né • L'accouchement normal, accompagnement de la physiologie et interventions médicales



### Laurence Platel

- La pratique libérale : cadre réglementaire et cotations



### Laurence Platel et Olivier Napey

- L'installation en libéral



### Odile Tagawa

- L'accompagnement vers la naissance et la parentalité



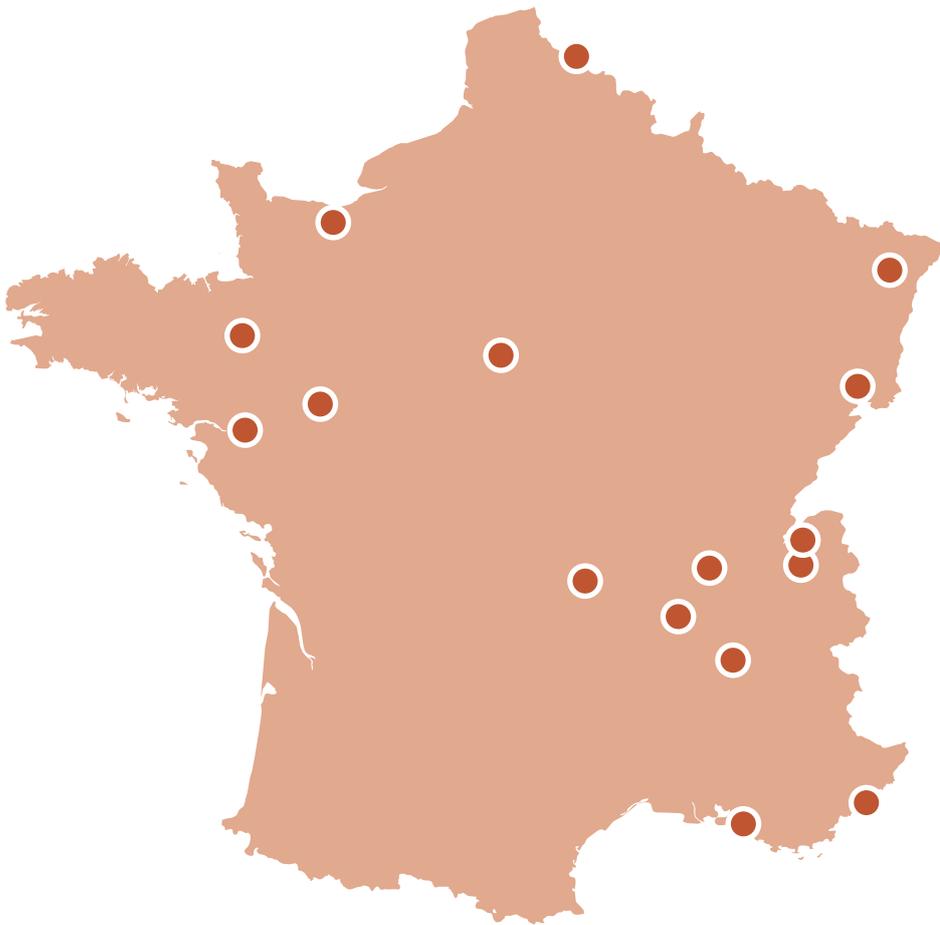
### Martine Gies

- Eutonie : rééducation en post natal • Eutonie : traitement des pathologies urodynamiques
- Eutonie : mobilité et dynamisme après l'accouchement • Eutonie : analyse du mouvement en eutonie • Eutonie : formation sur mesure



### Évelyne Rigaut

- L'échographie dans le suivi des examens complémentaires



## 16 VILLES VISITÉES PAR NOS FORMATRICES

Angers, Annecy, Beauregard-Baret, Belfort, Caen, Cannes, Clermont-Ferrand, Genève, Lille, Marseille, Nantes, Orléans, Rennes, Saint-Étienne, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saverne.

## FORMAT DES FORMATIONS



## NOMBRE DE FORMATIONS ET DE STAGIAIRES



## QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION



## POURQUOI CHOISIR UNE FORMATION ANSFL



L'ANSFL est certifiée depuis août 2020

Certification délivrée aux organismes de formation qui respectent les exigences du référentiel national qualité.

### PRISE EN CHARGE

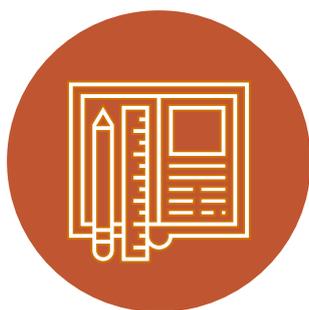
Les démarches sont à la charge du stagiaire.

#### FIFPL

Prise en charge au coût réel plafonnée à 170 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel.

#### Crédit d'impôt

Il concerne les formations n'ouvrant pas de droits d'indemnités.



### FORMATION SUR MESURE\*

Programme établi en collaboration avec la formatrice.



### FORMATION EN PRÉSENTIEL

Organisée par L'ANSFL.



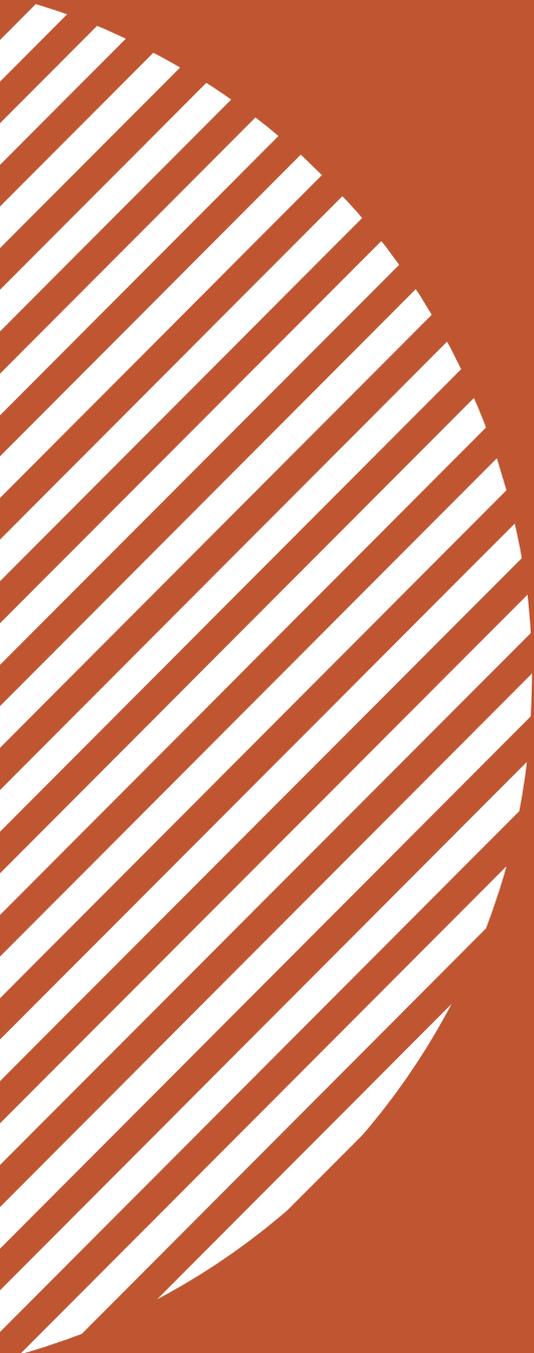
### FORMATION EN VISIO\*

Programmée par l'ANSFL ou à la demande d'un groupe.



### GROUPE CONSTITUÉ (PRÉSENTIEL OU VISIO\*)

Pour rester plus proche des sages-femmes et faciliter l'accès à nos formations, une formatrice vient à vous.



# COMPTABILITÉ

## SOLDES BANCAIRES

Solde bancaires	1 <sup>er</sup> janvier 2022	31 décembre 2022
Compte courant	3 963,67 €	2 123,35 €
Livret A associatif	46 756,26 €	34 344,46 €
Livret du pot commun	8 037,20 €	37,84 €

## BILAN FINANCIER 2022

	2022	2021	2020
Résultat	-15 456	-29 431	19 220
Recettes	206 532	153 219	
Cotisations perçues	71 269	54 362	63 200
Vente annonces	0	44	
Vente formations	132 716	98 468	72 670
Intérêts bancaires	597	345	
Colloque	1 950		
Dépenses	221 988	191 870	
La Lettre	24 543	24 231	16 260
Site/Publicité/Communication	11 032	5 589	10 230
Papeterie/Tél./Équipement/Poste	1 764	3 896	
Comptable/Assurance/Banque	5 470	4 664	
Salaire et cotis. sociales salariée	38 136	33 347	29 018
Indemnités de mission	21 738	13 405	11 430
Frais CA	15 272	66	3 600
Podcasts	14 950	12 180	0
Cadeaux cotisations dons	1 235	8 202	
Honoraires formatrices	63 593	47 207	32 800
Repas salle matériel formation	9 726	8 673	
Vidéo formation	8 856	20 000	
Régularisation	317	1 190	
AG/Colloque	5 356		



# CONCLUSION

Comme toujours une année dense s'achève.

Avec presque 10 ans d'avance sur les projections 2012 de la [DRESS](#), la pratique libérale confirme son essor, et bien plus qu'essentielle, devient indispensable dans le paysage sanitaire français.

Les enjeux qui nous attendent sont majeurs et bien qu'imbriqués dans un système de santé à bout de souffle, soulignent combien notre profession est engagée dans une mutation profonde.

Fait marquant de l'année 2022, l'évolution tant attendue de la formation initiale ouvre la voie à une véritable consolidation scientifique de nos pratiques et l'accès pérenne à la recherche de ce qui fait la spécificité de la maïeutique : la physiologie de la femme. Il est primordial que l'officialisation du statut de Maître de Stage reconnaisse l'investissement des sages-femmes libérales dans la formation et le compagnonnage de leurs futur·e·s collègues, mais aussi ce qui fait la particularité des suivis, soins et accompagnements proposés aux femmes et aux familles : la globalité. Rappelons-le, l'avenir de notre profession se joue hors les murs hospitaliers, il est temps que la formation des étudiant·e·s en tienne compte.

La permanence des soins, chère à nos instances de tutelle, est, sinon un axe de travail incontournable, une opportunité dont nous devons nous saisir. Il n'est pas question que les professionnel·le·s de ville ne soient considéré·e·s que sous le prisme d'une variable d'ajustement de l'activité hospitalière.

L'ANSFL défendra la spécificité de l'exercice libéral, ses contraintes, ses disparités territoriales avec pour objectif un exercice coordonné de toutes les actrices et acteurs du soin, sans notion de hiérarchie, et sans transposition de l'organisation hospitalière à la médecine de ville et de campagne.

Investir les démarches et actions locales via les associations, CPTS, maisons de santé est aussi l'opportunité pour vous, sages-femmes de terrain, de faire valoir votre expertise et défendre votre place !

Enfin, nous souhaitons, pour 2023 et plus encore, maintenir notre engagement dans la défense du libre choix des femmes (de leur soignant·e, de leur lieu d'accouchement, de leur contraception...). En parallèle, il nous apparaît indispensable de développer des liens de proximité avec nos adhérent·e·s, qui sont la force vive de l'ANSFL. Venir encore plus à votre rencontre, nous ouvrir aux nombreuses associations locales, mais aussi rencontrer les futur·e·s sages-femmes, connaître ce qui fait la force des différents territoires et de vos diverses pratiques nous est essentiel pour mieux vous représenter.



**Association Nationale des Sages-Femmes Libérales**

 [ansfl.org](https://ansfl.org)

 [/ansflasso](https://www.facebook.com/ansflasso)

 [@ansflasso](https://twitter.com/ansflasso)

 [@ansflasso](https://www.instagram.com/ansflasso)

**Les Cigognes ne livrent pas les bébés**

 [ansfl.org/podcast](https://ansfl.org/podcast)

 [/cigognespodcast](https://www.facebook.com/cigognespodcast)

 [@Cigognespodcast](https://twitter.com/Cigognespodcast)

 [@les.cigognes.podcast](https://www.instagram.com/les.cigognes.podcast)